

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

## AMENDEMENT

N ° 21615

présenté par

M. Vallaud, Mme Rabault, M. Juanico, M. Saulignac et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE 56

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'un comité d'expertise indépendant des retraites ne permettra pas de conforter le pilotage du système universel des retraites par les partenaires sociaux, mais contribuera, au contraire, à conforter un pilotage technocratique de ce système dont la seule grille de lecture sera celle de la réduction des dépenses et donc de la diminution du niveau de vie des retraités.